

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00168 Numéro SIREN : 518 790 415 Nom ou dénomination : AAD PHENIX II

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2020 sous le numéro de dépôt 11618

Pas nécessaire

A stylized handwritten mark or signature, possibly a stylized 'P' or a checkmark, written in blue ink.

AAD PHENIX II

Société par actions simplifiée au capital de 2.805.410 €
Siège social : 29 avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné
518 790 415 RCS Rennes

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE
EN DATE DU 17 JUILLET 2020

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation des résultats de l'exercice

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, se traduisant par un bénéfice d'un montant de 157.221,28 euros au compte « report à nouveau ».

(...)



Le Président

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Cher Associé,

Le présent rapport est établi, conformément à la loi et aux statuts, d'une part afin de vous exposer la situation et l'activité de la société AAD PHENIX II (la "**Société**") au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation de la Société et ses perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice et les activités de la Société en matière de recherche et de développement ; d'autre part, pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 - PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société

La Société rejoint le groupe fiscal constitué par la société Texacorp, à compter du 1er janvier 2019.

1.2 Endettement de la Société

La Société n'a pas d'Emprunt en-cours auprès d'établissement de crédit au 31 décembre 2019.

1.3 Trésorerie disponible

Au 31 décembre 2019, la trésorerie de la Société disponible était de 750.974 €.

1.4 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Le résultat d'exploitation a diminué de -10,3% pour un chiffre d'affaires en hausse de 1,63%

1.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons améliorer le chiffre d'affaires et notre résultat d'exploitation.

1.6 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est encore impossible d'estimer l'ensemble des conséquences et la durée. La société est très attentive à l'évolution de la situation et a pris les mesures adéquates (report du paiement des dettes fiscales et sociales et de loyers, recours au chômage partiel, pratique du télétravail, recours à la visio) pour limiter les impacts négatifs qui en résultent.

A la date d'arrêté des comptes, des prévisions de trésorerie ont été établies sur la base des informations dont la Direction disposait à cette date.

Ces prévisions, qui intègrent à la fois un décalage de l'activité mais également les effets positifs de certaines mesures gouvernementales (report de certaines dettes fiscales et sociales et de loyer) ainsi que des financements garantis par l'Etat (dont les accords de principe ont été obtenus d'un pool bancaire composé de six banques) négociés par notre société tête de groupe, ne mettent pas en évidence une insuffisance de trésorerie sur les douze prochains mois.

Dans ce contexte, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

2. **ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Le Groupe poursuit ses efforts en matière de recherche et de développement.

3. **INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

La Société ne contrôle actuellement aucune société.

3.1 Prise de participation ou prises de contrôle

Au cours de l'exercice, la Société n'a pris le contrôle d'aucune société.

3.2 Cessions de participation

Au cours de l'exercice, la Société n'a cédé aucune participation.

3.3 Actions d'autocontrôle

La Société ne possède aucune action d'autocontrôle.

3.4 Participations réciproques

Conformément aux dispositions de l'article R233-19 alinéas 1 et 2 du code de commerce, il n'y a pas eu lieu à des régularisations de participations croisées.

3.5 Participation des salariés au capital social au 31 décembre 2019

Dans la mesure où la Société fait partie du périmètre de consolidation duquel TEXACORP est la société consolidante, et que cette dernière a mis en place un dispositif d'épargne salariale dont peut bénéficier l'ensemble des salariés du groupe, conformément à l'alinéa 3 de l'article

L.225-129-6 du code de commerce, la Société est dispensée de l'obligation périodique de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés.

4. COMPTES CONSOLIDES :

Je vous rappelle que la Société ne remplit pas les conditions fixées par l'article L. 233-16 du code de commerce pour l'établissement de comptes consolidés.

5. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE :

En application de l'article L. 227-10 du code de commerce, le commissaire aux comptes ou, s'il n'en a pas été désigné, le président doit présenter un rapport sur les conventions, autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants ou l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article précité, lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son dirigeant.

En conséquence, je vous informe qu'une nouvelle convention a été conclue entre la Société et son président, ou l'un de ses dirigeants ou de ses actionnaires, au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de prestations de services avec la société TEXACORP applicable depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le montant des prestations facturées au cours de l'exercice par TEXACORP, s'élève à 197.683,27 €.

6. REGLES DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vos commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de leur mission.

7. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

La décomposition à la clôture de l'exercice 2019, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, en application des articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce est la suivante pour la Société :

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce :
--	--

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombres de factures concernées					
Montant total des factures concernées (TTC)	199 330,87 €	91 479,24 €	16 230,19 €	6 859,75 €	313 900,05 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	1,44%	0,66%	0,12%	0,05%	2,26%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					

La décomposition à la clôture de l'exercice 2019, du solde des factures clients par date d'échéance, en application des articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce est la suivante pour la Société :

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce :				
	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombres de factures concernées					
Montant total des factures concernées (TTC)	1 084 180,77€	535 790,97€	422 844,83€	2 320 190,51€	4 363 007,0 €

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	4,13 %	2,04 %	1,61 %	8,85 %	16,63 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (TTC)			174 549,43 €		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					

8. PLAN D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il n'y a pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en vigueur dans la Société.

9. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Au cours de l'exercice, la Société n'a effectué aucune attribution d'actions gratuites.

10. EXAMEN DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

10.1 Examen des comptes et résultats de la Société

Les comptes annuels détaillés ci-après ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'exercice clos au 31 décembre 2019 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes s'élevant à 22.510.354 euros contre 22.150.093 euros pour l'exercice précédent.

Total des produits d'exploitation : 23.488.322 euros contre 23.302.319 euros pour l'exercice précédent.

Total des charges d'exploitation : 22.688.054 euros contre 22.410.301 euros pour l'exercice précédent

- ✓ D'où un résultat d'exploitation de : 800.268 euros contre 892.018 euros pour l'exercice précédent

Total des produits financiers : 6.425 euros contre 11.568 euros pour l'exercice précédent

Total des charges financières : 704 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent

- ✓ D'où un résultat financier de : 5.721 euros contre 11.568 euros pour l'exercice précédent
- ✓ Le résultat courant avant impôt s'établit donc à 805.989 euros contre 903.586 euros pour l'exercice précédent

Total des produits exceptionnels : 27.310 euros contre 133.547 euros pour l'exercice précédent

Total des charges exceptionnelles : 748.693 euros contre 29.939 euros pour l'exercice précédent

- ✓ D'où un résultat exceptionnel de : (721.383) euros contre 103.609 euros pour l'exercice précédent

En conséquence, après prise en compte du résultat exceptionnel, de la participation des salariés à hauteur de (101.441) euros et des impôts sur les bénéfices de 28.826 euros, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldent par un bénéfice net de 157.221,28 euros contre 746.043,47 euros pour l'exercice précédent.

10.2 Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de la Société à la clôture de l'exercice font apparaître un bénéfice d'un montant de 157.221,28 € que nous vous proposons d'affecter au compte « report à nouveau ».

Par ailleurs, je vous informe que la Société a engagé, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses ou charges non déductibles fiscalement telles que visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts, d'un montant de 10.242 euros.

En outre, je vous rappelle, en application de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

10.3 Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a émis à ce jour aucune observation.

11. SITUATION DES MANDATS SOCIAUX :

Je vous rappelle qu'aucun mandat de président, directeur général ne vient à expiration.
Je vous invite à approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le 4 juillet 2020

LE PRESIDENT,
TEXACORP représenté par Christophe Arrebolle



AAD PHENIX II

Société par actions simplifiée

29, avenue des Peupliers
35510 Cesson-Sévigné

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Compagnie Française d'Audit

154, boulevard Haussmann
75009 Paris

S.A.S. au capital de 65 000 €
488 403 916 RCS Paris

PHM-AEC

64, boulevard de Reuilly
75012 Paris

S.A.R.L. au capital 52 400 €
523 639 540 RCS Paris

AAD PHENIX II

Société par actions simplifiée

29, avenue des Peupliers
35510 Cesson-Sévigné

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique de la société **AAD PHENIX II**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de société **AAD PHENIX II** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 4 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe indique la méthode de valorisation et de dépréciation des stocks et des créances. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrit dans la note « Provisions pour risques » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 4 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

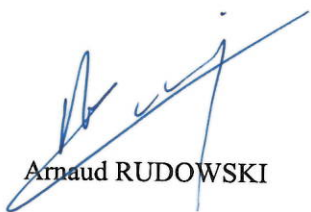
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 6 juillet 2020

Les Commissaires aux comptes

CFA



Arnaud RUDOWSKI

PHM-AEC



Vincent MOLINIE

Bilan Actif

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19

au 31/12/

Edition du 03/07/20

Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net(N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 890		3 890	1 395
TOTAL immobilisations financières :	3 890		3 890	1 395
ACTIF IMMOBILISÉ	3 890		3 890	1 395
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	649 226	223 159	426 067	413 869
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services	375 102		375 102	707 361
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	1 024 328	223 159	801 169	1 121 230
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	7 703 520	454 281	7 249 239	6 945 826
Autres créances	3 158 892		3 158 892	2 098 633
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	10 862 412	454 281	10 408 131	9 044 460
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				1 500 000
Disponibilités	750 974		750 974	448 532
Charges constatées d'avance	38 927		38 927	34 065
TOTAL disponibilités et divers :	789 901		789 901	1 982 597
ACTIF CIRCULANT	12 676 641	677 440	11 999 200	12 148 286
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	12 680 531	677 440	12 003 090	12 149 681

Bilan Passif

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19
Édition du 03/07/20
Devise d'édition €

au31/12/19

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net(N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 805 410	2 805 410	2 805 410
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	280 541	280 541
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	383 798	634 897
Résultat de l'exercice	157 221	746 043
TOTAL situation nette :	3 626 970	4 466 892
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	3 626 970	4 466 892
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	162 314	155 314
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	162 314	155 314
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	743 586	711 436
TOTAL dettes financières :	743 586	711 436
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 066 516	2 669 915
Dettes fiscales et sociales	3 155 844	2 866 626
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 184 997	1 099 558
TOTAL dettes diverses :	7 407 357	6 636 099
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	62 864	179 941
DETTES	8 213 806	7 527 475
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	12 003 090	12 149 681

Compte de Résultat (Première Partie)

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net(N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	22 396 948	113 406	22 510 354	22 150 093
Chiffres d'affaires nets	22 396 948	113 406	22 510 354	22 150 093
Production stockée			(332 259)	226 039
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 695	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 303 940	924 570
Autres produits			592	1 616
PRODUITS D'EXPLOITATION			23 488 322	23 302 319
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			968	
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			719 921	809 550
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(33 090)	(92 533)
Autres achats et charges externes			11 106 695	12 187 286
TOTAL charges externes :			11 794 494	12 904 303
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			389 175	363 805
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			7 429 253	6 389 220
Charges sociales			2 580 542	2 392 876
TOTAL charges de personnel :			10 009 795	8 782 096
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			260 619	273 541
Dotations aux provisions pour risques et charges			10 000	
TOTAL dotations d'exploitation :			270 619	273 541
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			223 972	86 557
CHARGES D'EXPLOITATION			22 688 054	22 410 301
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			800 268	892 018

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net(N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	800 268	892 018
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 004	179
Autres intérêts et produits assimilés	3 422	11 389
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	6 425	11 568
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	704	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	704	
RÉSULTAT FINANCIER	5 721	11 568
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	805 989	903 586
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24 898	133 547
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2413	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	27 310	133 547
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	748 693	29 939
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	748 693	29 939
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(721 383)	103 609
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(101 441)	30 612
Impôts sur les bénéfices	28 826	230 539
TOTAL DES PRODUITS	23 522 058	23 447 434
TOTAL DES CHARGES	23 364 837	22 701 391
BÉNÉFICE OU PERTE	157 221	746 043

Etat libre

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19

au31/12/19

Edition du 03/07/20

Devise d'édition €

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Il n'est survenu aucun fait majeur de l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est encore impossible d'estimer l'ensemble des conséquences et la durée. La société est très attentive à l'évolution de la situation et a pris les mesures adéquates (report du paiement de dettes fiscales et sociales et de loyers, recours au chômage partiel, pratique du télétravail, recours à la visio-expertise) pour limiter les impacts négatifs qui en résultent.

A la date d'arrêté des comptes, des prévisions de trésorerie ont été établies sur la base des informations dont la Direction disposait à cette date. Ces prévisions qui intègrent à la fois un décalage de l'activité mais également les effets positifs de certaines mesures gouvernementales (report de certaines dettes fiscales et sociales et de loyer) ne mettent pas en évidence une insuffisance de trésorerie sur les douze prochains mois. Dans ce contexte, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général (Règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (PCG)).

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

STOCKS

Les stocks de matières et approvisionnements sont constitués de consommables et de petit matériel pour nos opérations. Ils sont valorisés en prix de remplacement. Le petit matériel est déprécié selon la règle suivante :

Date d'achat N : dépréciation 0%

Date d'achat N-1 : dépréciation 25%

Date d'achat N-2 : dépréciation 50%

Date d'achat antérieure à N-2 : dépréciation 90%

Les stocks d'en-cours de production de services sont évalués en fonction de l'achèvement des chantiers. Ils font l'objet d'une revue à la clôture pour identifier d'éventuelles pertes à terminaison.

CLIENTS

Les créances hors groupe sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La règle pratiquée pour le calcul des provisions est de 50% pour les créances en procédure d'injonction de payer et de 100% pour celles en redressement judiciaire.

Le risque sur les autres créances est quant à lui calculé comme suit :

- Retard de 180 à 270 jours, 10%

Etat libre

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19

au 31/12/19

Edition du 03/07/20

Devise d'édition €

- Retard de 270 à 360 jours, 30%
- Retard de 360 à 720 jours, 60%
- Retard de plus de 720 jours, 100%

PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions sont estimées au cas par cas selon les données juridiques en notre possession, en concertation avec nos avocats conseils.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

VENTILATION DU CHIFFRE D AFFAIRES NET

Plus de 95% du chiffre d'affaires de la société est effectué en France.

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société mère qui consolide les comptes depuis le 1er janvier 2019 est la suivante :
TEXACORP - 37, rue de la Victoire - 75009 PARIS - SIREN 820803484

INTEGRATION FISCALE

La société mère du groupe, TEXACORP SAS, a conclu une convention d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2017 avec ses filiales TROCADERO PARTICIPATIONS SAS, TEXA SAS, TEXA SERVICES SAS, TEXA GLOBAL SOLUTIONS SAS, GBA SAS, CLE SAS, CLE FRANCE SAS, AVITECH, GEOP SAS, EURISK SAS, SERISK SAS, AMOERTEX SAS et QANTEX SARL. Le 14 décembre 2018, la société TROCADERO PARTICIPATIONS a acquis 100% des actions de la société HOLDING FSD, elle-même détenant directement 100% du capital social des filiales AAD PHENIX II SAS, PHENIX DESAMANTAGE SAS, AQUA BAT SARL, CADRAS SARL, AAD PHENIX PRESSING SARL, PHENIX DESAMANTAGE RUNGIS SARL.

Depuis le 1er janvier 2019, la société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe TEXACORP. L'application de la convention d'intégration fiscale permet de calculer les charges d'impôt pour les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 166 K€ charges sociales incluses. Ce montant n'est pas comptabilisé. Les paramètres de calcul utilisés sont les suivants :

Départ à la retraite à l'initiative du salarié : 67 ans

Taux d'actualisation : 1,2%

Taux de revalorisation des salaires des cadres et non cadres : entre 1% et 1,10%

SITUATION FISCALE LATENTE : ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE L'IS

	31/12/2019
Accroissement	0

Allègement

- Organic	4 532 €
-----------	---------

Total des bases	4 532 €
-----------------	---------

IS	1 269 €
----	---------

Montant de la créance future	- 1269 €
------------------------------	----------

DETAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges (comptes 79100730-79100731-79100715) sont essentiellement composés de coûts de personnel supportés dans le cadre de la transformation de la société suite à son intégration dans le groupe Stelliant.

Immobilisations

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19

Edition du 03/07/20

Devise d'édition €

au31/12/19

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 395		2 735
TOTAL immobilisations financières :	1 395		2 735
TOTAL GÉNÉRAL	1 395		2 735

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		240	3 890	
TOTAL immobilisations financières :		240	3 890	
TOTAL GÉNÉRAL		240	3 890	

Charges à Payer

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19 au31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition €

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 274 775
Dettes fiscales et sociales	1 075 679
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	17 143
TOTAL	2 367 597

Charges et Produits Constatés d'Avance

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition M€

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	38 927	62 864
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	38 927	62 864

Composition du Capital Social

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition M

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	611744	4,58
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	611744	4,58

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition €

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICES ANTERIEURS	24 898	77200000
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	2413	77880100

TOTAL	27 311	
-------	--------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
PENALITES ET AMENDES	1 248	67120000
CHARGES EXCEPTIONNELLES PERTES IRRECOUVRABLES DOUTEUX	26 133	67141000
CHARGES EXCEPTIONNELLES PERTES IRRECOUVRABLES INJONCTION	26 561	67141100
CHARGES EXCEPTIONNELLES PERTES IRRECOUVRABLES	31 003	67141200
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	663 749	67180000

TOTAL	748 694	
-------	---------	--

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour un montant de 663 K€ sont essentiellement composées de coûts de personnel supportés dans le cadre de la transformation de la société suite à son intégration dans le groupe Stelliant.

Détail des Produits Financiers et Charges Financières

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition €

PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte
AURES PRODUITS FINANCIERS	3 004	76280000
REVENUS DES CREANCES DIVERSES	3 028	76380000
REVENUS PLACEMENTS VMP	393	76400000

TOTAL	6 425	
-------	-------	--

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte
INTERETS C/C GROUPE	704	66151000

TOTAL	704	
-------	-----	--

Effectif Moyen

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition M€

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	63	
Agents de maîtrise et techniciens	73	
Employés	51	
Ouvriers	49	
TOTAL	236	

AAD PHENIX II

au31/12/19

TOTAL		166 807
-------	--	---------

		TOTAL	
--	--	-------	--

État des Échéances des Créances et Dettes

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition €

au31/12/19

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 890		3 890
TOTAL de l'actif immobilisé :	3 890		3 890
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	174 549	174 549	
Autres créances clients	7 528 971	7 528 971	
Créance représent, de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	18 543	18 543	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 375	11 375	
État - Impôts sur les bénéfices	84 997	84 997	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	710 107	710 107	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	293 940	293 940	
État - Divers			
Groupe et associés	1 354 320	1 354 320	
Débiteurs divers	685 611	685 611	
TOTAL de l'actif circulant :	10 862 412	10 862 412	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	38 927	38 927	

TOTAL GÉNÉRAL	10 905 229	10 901 339	3 890
----------------------	-------------------	-------------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 066 516	3 066 516		
Personnel et comptes rattachés	1 065 683	1 065 683		
Sécurité sociale et autres organismes	674 680	674 680		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 181 245	1 181 245		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	234 235	234 235		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	743 586	743 586		
Autres dettes	1 184 997	1 184 997		
Dettes représentât, de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	62 864	62 864		

TOTAL GÉNÉRAL	8 213 806	8 213 806		
----------------------	------------------	------------------	--	--

Produits à Recevoir

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition €

au31/12/19

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	193 028
Personnel	
Organismes sociaux	11 375
État	293 940
Divers, produits à recevoir	92 275
Autres créances	35 280
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	625 898

Provisions Inscrites au Bilan

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19

Edition du 03/07/20

Devise d'édition €

au31/12/19

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant, données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	155 314	10 000	3 000	162 314
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	155 314	10 000	3 000	162 314

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	202 267 313 098	20 892 239 726	98 543	223 159 454 281
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	515 364	260 619	98 543	677 440

TOTAL GÉNÉRAL	670 678	270 619	101 543	839 754
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Tableau d'affectation du résultat

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19

au 31/12/19

Edition du 03/07/20

Devise d'édition €

ORIGINES	
Report à nouveau de l'exercice précédent	634 897
Résultat de l'exercice précédent	746 044
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	
	1 380 941

AFFECTATIONS	
Affectations aux réserves	
Réserve légale	
Réserve spéciale des plus-values à long terme	
Autres réserves	
Dividendes	997 143
Autres répartitions	
Report à nouveau	383 798
TOTAL DES AFFECTATIONS	
	1 380 941

Tableau de variation des capitaux propres

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition €

au31/12/19

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	2 805 410			2 805 410
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	280 541			280 541
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	634 897	746 043	997 143	383 797
Résultat de l'exercice	746 043	157 221	746 043	157 221
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	4 466 891	903 264	1 743 186	3 626 969

Ventilation de l'impôt sur les Bénéfices

AAD PHENIX II

Période du 01/01/19
Edition du 03/07/20
Devise d'édition €

au31/12/19

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	805 989	230 464
Résultat exceptionnel (hors participation)	(721 383)	(201 638)
Résultat comptable (hors participation)		

Participation des salariés

101 441

o

TOTAL

186 047

28 826